

Saint-Maurice l'Exil, le 20 juin 2019

Objet : Inscriptions aux accueils périscolaires et extrascolaires

Madame, Monsieur,

Les inscriptions aux différents accueils périscolaires (garderie matin, restaurant, garderie soir) pour l'année scolaire 2019 – 2020 doivent s'effectuer à partir du 8 juillet 2019, auprès du service enfance jeunesse, lors des permanences suivantes :

Lundi : 9h30-12h

Mardi : 14h-18h30

Mercredi : 9h-12h / 13h30-18h

Jeudi : 9h30-12h

Pour les familles dont le(s) enfant(s) sont déjà inscrit(s) et utilisant le portail famille internet, il n'est pas nécessaire de se rendre au service enfance jeunesse, il suffit de compléter et retourner le document ci-joint. Ce document doit être retourné par mail au service enfance jeunesse ou par courrier à la mairie.

Sans réception de ce document, vos droits d'accès au portail famille internet ne seront pas activés.

Je vous rappelle qu'il est primordial de vérifier régulièrement les renseignements vous concernant sur le portail famille internet notamment vos coordonnées téléphoniques et les personnes autorisées à récupérer votre enfant.

Pour ce qui concerne les inscriptions aux accueils de loisirs le mercredi et les vacances scolaires, il est nécessaire que les familles se rendent au service enfance jeunesse munies du carnet de santé de l'enfant.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

Le Maire
Philippe GENTY